



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 161A-2022 ET # 170-2022

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 161A-2022 modifiant le montant du règlement # 161-2021 décrétant des travaux de réfection des tronçons de la montée Gagnon et du chemin Masson et autorisant une dépense et un emprunt au montant révisé de 2 031 200 \$ afin d'en financer les coûts, pour un montant additionnel de 738 800 \$ a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 21 février 2022

Adoption du règlement : 21 mars 2022

Approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : 20 juin 2022

QUE le règlement # 170-2022 décrétant une dépense et un emprunt **autorisé** au montant de **110 324 \$** pour des travaux de structure de chaussée pour un sentier de liaison entre la rue du Haut-Bourgeois et la rue du Joli-Bois a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 21 février 2022

Adoption du règlement : 19 avril 2022

Approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : 14 juin 2022

QUE les règlements # 161A-2022 et # 170-2022 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 juin 2022.

Judith Saint-Louis

Greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 21 juin 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis, greffière

Ce : \_\_\_\_\_